



## abus du liquidateur et du successeur

Par racc19, le 22/10/2009 à 17:16

j'ai travaillé dans une entreprise (restaurant) pendant 12 ans, cette dernière est mise en cessation de paiement puis liquidé.

mais le liquidateur résili le bail(donc le fond de commerce n'existe plus). Il vend la licence et le matériel ainsi que les murs à un prix dérisoire.

l'acquéreur crée une société, et rouvre le restaurant en reambauchant le même personnel, avec la même activité, la même carte et sous la même enseigne.

l'ancienneté du personnel s'est évaporée, les salaires revus à la baisse.

comment est ce possible de proceder ainsi sous le nez d'un état de droit? et la meilleure aucun salaire n'est versé et il gagne devant les prudhommes et ce en se couvrant par une procédure pénale (qu'il a d'ailleurs perdu mais pour les salaires les prudhommes ont déjà statué et rendu le jugement en sa faveur).

comment puis me défendre et est ce que cette pratique est légale?